49e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 33 18 AOUT 1932

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

UN ÉVÊQUE APOTRE : MGR GIBIER

évêque de Versailles

(1849-1931)

(Deuxième article) [1]

SOMMAIRE — II. L'Episcopat. — 1. Le nouvel évêque. — 2. Constructeur de séminaires, d'églises, de salles paroissiales. — 3. L'organisation diocésaine, cantonale, paroissiale. — 4. L'Action Sociale de Seine-et-Oise. — 5. Le rapprochement avec les autorités civiles : l'Union sacrée. — Conclusion.

II. — L'EPISCOPAT

Mgr Gibier fut sacré le 25 février 1906, à Rome, dans cette cérémonie mémorable où Pie X avait voulu conférer lui même l'épiscopat aux quatorze élus qui inauguraient en France le régime de la Séparation. Dès le 4 mars, il était de retour à St-Paterne. Le mercredi 7 mars, il assistait à l'inventaire de son église, ordonné par le gouvernement, et faisait lire par son premier vicaire une ferme protestation. Le dimanche suivant, il officiait pontificalement dans sa paroisse et le soir même faisait ses adieux à ses paroissiens : « Il y a quelque chose de moi dans tous les coins et recoins de cette paroisse... Toutes les fibres de mon cœur sont enlacées à vos cœurs. En vous quittant, je me divise moi-même et me déchire... Il me serait trop dur d'analyser ma douleur et de la distiller goutte à goutte. »

Et pourtant le nouveau pontife partait courageusement au devant de « la triple croix des responsabilités, des déceptions, des honneurs, » que le pape lui avait imposée. Sa première lettre pastorale, qui l'avait précédé dans son diocèse, traduisait exactement la résolution de son âme : « Je m'arrache à mes goûts et à mes habitudes de simplicité et de labeur obscur, à des amitiés sacerdotales qui faisaient ma joie et ma force, à des œuvres multiples auxquelles la bénédiction de Dieu et le succès n'avaient pas été refusés et je me précipite dans une vie nouvelle où je rencontrerai les difficultés et les peines innombrables que l'état présent de la société et de l'Eglise ajoute encore aux sollicitudes ordinaires de la charge épiscopale. *Dieu le veut. Je suis à vous. Je suis votre évêque.* »

1. — En arrivant à Versailles, Mgr Gibier exprima à qui voulut l'entendre le sentiment qui l'animait : « Mon âme est envahie par la crainte, en présence de 750.000 âmes dont j'ai la charge, de 300.000 indifférents ou incrédules qui ne connaissent pas le chemin de l'église. » Pendant vingt-deux ans la conviction de cette responsabilité aiguisera son zèle apostolique.

Dès son intronisation, il fit comprendre à son peuple ce qu'il attendait de lui : « Nous avons besoin de vous, nous ne pouvons rien faire sans vous. Non contents de nous regarder, de nous encourager, de nous suivre, travaillez avec nous. Nous sommes impuissants si votre main n'est pas jointe à la nôtre, si vos efforts personnels ne viennent pas s'ajouter à nos entreprises apostoliques... » Mgr Gibier énonçait là l'un des principes directeurs de son action dans le ministère des âmes : la coopération des laïques aux travaux apostoliques, cette « action catholique » que Pie XI devait rappeler si opportunément au monde entier vingt ans plus tard.

La cérémonie d'intronisation fut splendide : « Jamais un préfet n'a été reçu de la sorte dans un département, » disait l'abbé Gayraud. Le dimanche suivant, l'évêque reçut les délégations diverses de la ville et des environs : plus de huit mille personnes affluèrent à l'évêché. Mais ce n'était là qu'un premier contact. Non content de se tenir en communication constante avec ses prêtres et ses fidèles, par l'organe de la *Semaine Religieuse*, Mgr Gibier voulut appliquer, sur une échelle plus vaste, les principes de son ministère à St-Paterne. L'ancienne distinction entre les fonctions particulières des vicaires généraux fut abolie : dans les limites de son archidiaconé, chaque vicaire général dut s'occuper de toute l'administration générale. L'évêque eût même désiré que ses trois vicaires généraux fussent revêtus du caractère épiscopal afin de résider dans les principaux arrondissements ! Conception peu canonique sans doute, mais qui témoigne du zèle apostolique de l'évêque, dont les forces étaient insuffisantes à faire face aux besoins d'un vaste diocèse déjà surpeuplé et dont la population s'accroît encore chaque jour !

L'apostolat des hommes demeurait au premier rang de ses préoccupations. La *Semaine Religieuse* apportait les directives, les plans d'apostolat du chef du diocèse. C'était le prône de la messe des hommes de St-Paterne, continué dans le diocèse de Versailles et atteignant non plus cinq cents hommes, mais des milliers d'âmes. Et

[1] Voir l'*Ami* du 21 juillet.

c'était encore trop peu pour le zèle débordant de Mgr Gibier. Dès les premières années de son épiscopat, il eut l'idée de convoquer pendant le Carême tous les hommes de la ville au théâtre des Variétés, pour y entendre des conférences religieuses. Cette initiative eut un plein succès. L'orateur était l'abbé Gayraud, député du Finistère. Le savoir théologique et l'éloquence du prêtre-député excitaient l'admiration d'un auditoire qui réunissait jusqu'à 1.500 hommes. Cet apostolat nouveau, après avoir provoqué l'étonnement, recueillit des approbations unanimes : il répondait à un besoin. Et c'est ainsi qu'aux devoirs de la charge pastorale Mgr Gibier ajouta bientôt une prédication par semaine, au temps du Carême, dans un des arrondissements de son diocèse. Pendant la guerre, il accepta d'aller deux fois par semaine, en Carême, donner des conférences à Argenteuil.

Mais à Versailles comme à St-Paterne, il voulait, avant tout apostolat, connaître son peuple. Il aimait à répéter : « Avant d'agir, il faut connaître. La connaissance est le préalable nécessaire de l'action. La vie chrétienne ne circule plus en France parce qu'entre le clergé et le peuple un abîme s'est creusé. Il faut d'abord combler cet abîme. Mais ce premier travail n'est que le prélude de l'apostolat. Le pasteur commence par connaître ses brebis et, quand il les connaît, il les ramasse, il les assemble, il les groupe, soit dans la bergerie, soit au dehors de la bergerie. » On notera ces derniers mots : même en dehors de l'église, Mgr Gibier cherchera à connaître et à grouper ses ouailles.

Il poussait ce souci aussi loin que possible. Il écrivit lui-même ou fit écrire à ses curés une lettre où il leur demandait de leur donner la liste des hommes de leur paroisse, divisée en deux catégories, les « pratiquants » et les « approchants. » Il y avait aussi une troisième catégorie, dont il ne parlait pas, celle des « catholiques, » c'est-à-dire de ceux qui, ayant été baptisés, ne pratiquaient pas et se contentaient de ne pas faire de mal à la religion...

Mais le grand moyen qu'il employa pour connaître son peuple fut la visite assidue des paroisses. On lui avait refusé des auxiliaires : il eut, pour tripler sa présence, une automobile. Grâce à l'auto, l'évêque tenait en Seine-et-Oise le record de la vitesse et des déplacements. Tous les dimanches et souvent en semaine, il traversait son immense diocèse, parlait plusieurs fois dans la journée et le soir présidait encore une réunion, avec une aisance, une force, une santé inaccessible à la fatigue, une bonne humeur inaltérable. Voici comment un prêtre-journaliste dépeignait de très originale façon l'action apostolique de Mgr Gibier :

« La présence réelle est la force immense. Jésus nous a donné l'exemple dans l'Eucharistie. Toujours en marche, tout surveillant et guide « ubiquiste », Mgr Gibier tient les curés en haleine et dompte le peuple. Se sentant soutenus, les pasteurs joyeusement se dépensent et se sacrifient. Il donne sa personne ; il donne son argent. Un prêtre fonde-t-il un cercle, l'évêque le félicite et le récompense. Un curé organise-t-il une salle paroissiale, il lui écrit sur le champ. Un bulletin religieux s'improvise-t-il, il y prend sa part financière. Ainsi germent les dévouements et lèvent les promesses des moissons d'or. Les idéalistes s'entraînent, les nonchalants se mettent à agir ; les incapables, ou se croyant tels, commencent à sentir que tout effort marque un progrès ; les pessimistes s'aperçoivent qu'au royaume des cieux, les moindres essors suscitent le bien, et, dût le monde en gémir, préparent les renouveaux. A ses curés, Mgr Gibier, outre l'exemple, fournit l'expérience. Avec quelle mâle assurance il leur répète que pleurer, anathématiser, craindre, exorciser ne vaut rien ; que seul le travail féconde les terres et fait engranger les récoltes ; que, quittant les noirs soucis et les systèmes de préservation, le prêtre sera ce que sera le travailleur. »

Sans manquer à la dignité épiscopale, Mgr Gibier allait au peuple, ne craignant pas de se mêler aux foules, de s'arrêter dans les marchés, d'entrer dans les magasins. Toute occasion lui semblait bonne pour approcher ceux qu'il voulait ramener à Dieu.

* *

2. — Ne croyons pas que cette activité pastorale se dépensait sans buts précis.

Le premier que s'assigna Mgr Gibier fut la construction de *séminaires*, d'*églises* et de *salles paroissiales*.

a) Tout d'abord son *Petit Séminaire*. Il le voulut bien aménagé, de proportions vastes pour accueillir les nombreux séminaristes qu'il méditait d'y abriter. Il l'installa à Notre-Dame de Grandchamp, dans deux grands bâtiments parallèles, construits à l'abri des bruits de la ville, à l'orée du bois de Satory. A quelques minutes de cette première maison, se trouve le *Grand Séminaire*, installé dans l'ancien Carmel de la rue de Satory. Les deux établissements sont la propriété de la « Foncière, » dont les ressources furent sans cesse alimentées par les dons des fidèles. L'afflux des vocations a nécessité l'agrandissement du Grand Séminaire : en octobre 1931, il y avait place pour 200 élèves ; la « Foncière » y avait dépensé plus de cinq millions. A Montmagny fut installée une maison pour les vocations tardives : on peut y accueillir 70 élèves. Enfin, à Marines fut établi un « préséminaire » pour les petits enfants destinés au Séminaire de Grandchamp ; cette œuvre fut transportée au bout de sept ans au collège St-Charles de Juvisy, qui reçoit les enfants des classes élémentaires qui ne peuvent entrer immédiatement au Petit Séminaire.

Mgr Gibier ne se contentait pas de bâtir des séminaires ; il les peuplait. L'œuvre des vocations fut sa grande préoccupation : « Nous avons besoin de prêtres... nous n'en avons pas assez. » Il prêcha la croisade du recrutement sacerdotal, dans les tournées de confirmation, les Congrès cantonaux, les journées cantonales, les conversations particulières, bref, dans toutes les occasions où il lui était donné de prendre la parole. Il revenait sans cesse sur cette idée, qu'il était nécessaire, pour le diocèse, d'avoir un clergé nombreux

recruté et formé sur place. Il écrivit une brochure à ce sujet et la répandit dans le diocèse. Il insista dans la *Semaine Religieuse* et s'imposa d'écrire lui même plus de six cents lettres personnelles à son clergé pour stimuler le zèle des curés. Enfin, il fonda l'*Œuvre des Vocations* qui devait, dans chaque paroisse, prolonger la parole épiscopale et la traduire en réalisations. A la base de cette œuvre était la prière ; son action devait se manifester par une propagande sous mille formes différentes, et enfin son caractère bienfaisant se traduisait par des aumônes, en argent ou en nature, pour les Séminaires [1]. Le résultat fut magnifique :

« Au point de vue financier, l'année 1930 a donné 585.000 f. de cotisations au lieu de 12.000 f. en 1912, avec, en plus, les dons en nature et les fondations de bourses. »

« Au point de vue du recrutement lui-même, on compte 233 élèves dans le Petit Séminaire de Grandchamp..., 187 élèves au Grand Séminaire, au lieu de 57 en 1909 ; 63 élèves au séminaire des vocations tardives à Montmagny. »

b) Après les séminaires, les *églises*. Avec son accroissement incessant de population, le diocèse de Versailles a grand besoin d'églises nouvelles : « Notre devoir, écrivait Mgr Gibier, n'est pas de nous croiser les bras et de rester dans l'immobilité quand les populations marchent et se déplacent, mais bien de les suivre là où elles vont, de les évangéliser là où elles s'agglomèrent, et de planter tout de suite une église sous leurs yeux et sous leurs mains [2]. » Le vaillant évêque se mit à l'œuvre, et pendant son épiscopat quarante églises nouvelles furent édifiées. Il sut intéresser de généreux bienfaiteurs à cette œuvre de première nécessité, surtout dans les contrées où surgissaient des lotissements considérables. Parmi ces églises, il en est une qui mérite une mention spéciale : c'est l'église Sainte Jeanne-d'Arc à Versailles, construite à la suite d'un vœu fait en août 1914, et solennellement inaugurée le 31 mai 1926.

A côté des églises nouvelles, dont la construction s'imposait, il y avait les anciennes, « les pauvres églises de campagnes, grandement menacées, ouvertes à la pluie et à tous les vents, entamées par la toiture, ébranlées par leur seule vétusté. » Mgr Gibier se préoccupa vivement de leur entretien et de leur conservation. Il rappela aux municipalités leur devoir, en leur demandant de prélever sur leurs budgets une somme raisonnable en faveur des églises paroissiales. Il fit comprendre les raisons qui militaient en faveur de ce geste équitable : le budget des cultes distribué aux communes, le prix de la location des presbytères perçu par les communes, la dévolution à celles-ci des biens d'Eglise : « Les choses étaient ainsi comprises dans beaucoup de communes, disait Mgr Gibier, et toutes les fois que nous avons rencontré des conseils municipaux qui voulaient entrer dans cette voie du bon sens et de l'équité, nous avons conseillé aux prêtres de les encourager et de les aider, en organisant des quêtes et des souscriptions. »

c) Mais il y a tant de braves gens qui n'ont pas la liberté ou le courage de franchir le seuil de l'église ! Pour eux et surtout pour les bons chrétiens, l'évêque de Versailles, reprenant les traditions du curé de St-Paterne, encouragea ses curés à construire des *salles paroissiales*, annexes, vestibules, compléments des églises.

« La salle paroissiale, disait l'Evêque, est le lieu de rencontre entre le clergé et les paroissiens, le point de contact entre le pasteur et le troupeau... C'est dans la salle paroissiale que se fait le groupement des hommes autour des pasteurs... Dans la salle paroissiale, vraie maison de famille, le prêtre et ses paroissiens sont chez eux et tiennent ensemble des conversations et des réunions qui sont également profitables à tous, qui dissiperont les malentendus, qui susciteront les initiatives opportunes, qui resserreront puissamment les liens entre le clergé et les laïques, entre le clergé et les paroissiens fidèles ou même indifférents... »

Après huit ans de séjour à Versailles, Mgr Gibier avait bénit et inauguré plus de 140 salles paroissiales, et à la fin de son épiscopat la plupart des paroisses de quelque importance possédaient ce local si utile, où le prêtre peut se mettre en communication directe avec son peuple.

L'évêque en usait pour ses Journées cantonales ou ses Congrès cantonaux. Mais à défaut de salle fixe, il louait un local d'occasion. Ne le vit-on pas, un jour, accepter l'offre que lui fit un directeur de théâtre ambulant ? Ce fut un spectacle peu banal de voir le patron de l'établissement accueillant l'évêque au seuil de la baraque, tandis que sa petite fille lui débitait un gentil compliment en lui offrant des fleurs...

« Si l'on vous demande, disait un jour Mgr Gibier, ce que fait l'évêque de Versailles dans ses tournées, vous direz qu'il passe son temps à combler des fossés et à abattre des murs de séparation. Cherchons toujours ce qui rapproche et non pas ce qui divise. »

* *

3. — Le succès de son apostolat exigeait *une organisation diocésaine* parfaite. Ce fut là une des grandes préoccupations de Mgr Gibier. Et il voulait cette organisation en rapport avec les besoins de la société contemporaine : « A la suite du renversement de l'ancien régime, nous avons eu, disait-il, pendant cent ans l'organisation concordataire, qui est maintenant périmée. Sur ses débris, il faut construire une nouvelle organisation qui s'harmonise le mieux possible avec la situation actuelle, étant toujours bien entendu qu'elle sera une aide et un complément et non un

[1] Sur l'Œuvre des vocations à Versailles, on lira, de Mgr Millot, *Comment organiser une œuvre de vocations*, Rapport au Congrès du Recrutement sacerdotal de Paris. — Voir aussi : *Au Clergé, l'Œuvre des vocations*, Paris, Téqui, 4 f. ; *Jésus Christ veut des prêtres*, id., 4 f. ; *Serai-je prêtre ?* Paris, Lethielleux, 8 f. et 4 f. 50.

[2] *Programme d'organisation et d'action catholique*, p. 116.

changement et une altération de son organisation fondamentale [1]. » L'organisation diocésaine, telle qu'il la concevait, était une réalisation anticipée du programme de Pie XI concernant l'Action catholique et la participation du laïcat à l'apostolat de la hiérarchie.

Cette organisation, à Versailles, comporte pour ainsi dire trois degrés : l'organisation *diocésaine*, l'organisation *cantonale*, l'organisation *paroissiale*.

a) L'organisation *diocésaine* a son centre dans la ville épiscopale. Elle a pour chef l'Evêque qui, possédant l'autorité de droit divin, doit diriger. Mais cette direction ne sera vraiment efficace que si la « Délibération » l'accompagne. L'Evêque a donc près de lui son *Bureau diocésain*, composé de prêtres et de laïques qu'il choisit lui-même et avec lesquels il délibère sur les orientations et les impulsions à donner à tous les cantons et à toutes les paroisses du diocèse. Le Bureau comprend cinq Commissions s'occupant respectivement des œuvres de religion et de piété, des œuvres d'enseignement et d'éducation, des œuvres de presse et de propagande, des œuvres de persévérance et de jeunesse, des œuvres charitables et sociales. Le Bureau est assisté d'un comité de Jurisconsultes. L'exécution de ses décisions est confiée à l'*Action Sociale de Seine-et-Oise*. Les œuvres auxquelles celle-ci s'intéresse sont multiples. Œuvres charitables : consultations de toutes sortes ; consultations de nourrissons ; renseignements et secours aux victimes de la guerre ; adoption et placement des orphelins de guerre ; prix et récompenses ; services des familles nombreuses ; vestiaires et linges ; comptoir des travaux des aveugles de guerre, etc. Œuvres sociales : bureau de placement gratuit ; office de travail : office agricole ; caisse populaire ; alliance professionnelle et économique ; service de l'apprentissage ; union des combattants de la guerre ; propagande ; orphelinats de guerre et établissements spéciaux. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Ces œuvres nécessitent des groupements solides dans le cadre du diocèse. Nous ne pouvons ici que les énumérer brièvement : Fédérations diocésaines des hommes, des Jeunes Gens, des Femmes chrétiennes (par la Ligue Patriotique des Françaises), des Jeunes Filles, des Enfants. Ces Fédérations générales présupposent les unions cantonales et paroissiales, dont elles sont, pour ainsi dire, la concentration entre les mains de l'Evêque et du Bureau diocésain. Elles permettent les magnifiques « Journées Diocésaines », qui fournissent aux forces vives du catholicisme le moyen de se grouper, de se soutenir, de s'encourager.

b) L'œuvre par excellence de Mgr Gibier fut l'organisation *cantonale*, que le pape Pie XI, à l'occasion des noces d'or sacerdotales de l'Evêque de Versailles, appréciait en ces termes : « Nous ne pouvons passer sous silence cette admirable organisation de votre diocèse en Associations paroissiales et cantonales si étroitement unies et subordonnées qu'il devient très facile d'orienter l'action de toutes vers une même fin. Aussi pouvons-Nous comprendre aisément qu'on ait vu, en nos jours, parmi votre peuple, la religion et la piété refleurir. » Citons ici textuellement le *Code d'organisation :*

« L'organisation religieuse diocésaine a son centre dans la ville épiscopale et elle rayonne dans le Canton avec le Doyen qui dirige, le Comité cantonal qui délibère et le Secrétariat cantonal qui exécute.

1° La Direction religieuse du canton émane du *Doyen*, qui est l'œil, la main, le cœur de l'Evêque pour réaliser dans le canton l'union des prêtres, l'union des paroisses, l'union des œuvres. Au nom de l'Evêque, il fait chaque année la visite décanale, il préside les conférences ecclésiastiques et les Retraites mensuelles sacerdotales ; il organise le travail pastoral en commun, de manière à intensifier et à solidariser l'activité religieuse entre le chef-lieu et toutes les paroisses suffragantes.

2° Dans le canton comme au centre, la Délibération accompagne la Direction, et de même que l'Evêque a sous la main son Bureau diocésain, le Doyen a sous la main son *Comité cantonal*, composé de tous les curés du canton et d'un homme ou deux pris dans chaque paroisse.

Le canton, au point de vue civil, tient, en France, une place majeure. Au point de vue religieux, il peut et doit avoir la même importance. Toutes les paroisses, en se fédérant au canton, deviennent une force religieuse collective vraiment imposante et leur cohésion décuple leur vitalité spirituelle. Le Comité cantonal les groupe, les met dans la main du Doyen et les rattache fortement au Bureau diocésain.

3° L'Exécution complète la Direction et la Délibération. Le Doyen et son Comité cantonal possèdent donc un organe d'exécution qui s'appelle chez nous le *Secrétariat cantonal*, c'est-à-dire un Bureau social et religieux, qui ne fait ni politique ni aumône, et dont la fonction principale est de rendre des services à tout le canton.

Le Secrétariat cantonal rend des services d'ordre religieux et d'ordre profane ; il rend des services au clergé et aux catholiques, aux paroisses et aux associations, à tous ; il rend des services pour la fondation des œuvres et pour l'application des lois sociales ; il rend des services accidentels comme en temps de guerre et de calamité et des services ordinaires pour le soulagement des besoins qui naissent au jour le jour en période normale.

Il est le centre qui relie et le moteur qui met en branle toutes les activités bienfaisantes du canton, soit qu'il agisse sur place par ses propres moyens, soit qu'il s'adresse à l'*Action Sociale de Seine-et-Oise*, avec laquelle il se tient en contact permanent. »

Dans un département agricole comme la Seine-et-Oise, il convenait de ne pas se désintéresser des intérêts matériels et moraux des agriculteurs. Mgr Gibier fonda l'*Union syndicale des Agriculteurs catholiques de Seine-et-Oise*, qui dans

[1] Ceux qui voudront connaître toute la pensée de Mgr Gibier sur cette question de l'organisation diocésaine devront lire les principaux ouvrages qu'il a écrits sur ce sujet, surtout : *La France catholique organisée*, Paris, Téqui, 10 f. ; *Programme d'organisation et d'action catholique*, Paris, Lethielleux, 15 f. — Mgr Millot a eu l'heureuse idée de reproduire, en appendice de son *Monseigneur Gibier* le *Code d'organisation diocésaine*. — On trouvera, dans le 2[e] article de M. le vicaire général Lebaut (indiqué au début de notre étude) un éloquent aperçu de l'organisation diocésaine à Versailles sous l'épiscopat de Mgr Gibier.

chaque canton déléguait un représentant (le délégué agricole), lequel était pour ainsi dire adjoint au secrétaire cantonal.

Dans le cadre du canton, l'union effective des catholiques est réalisée par les Congrès cantonaux et les Journées cantonales. Le Congrès est une « Délibération », où se produit, entre clergé et catholiques, un échange d'idées en vue des bonnes œuvres à fonder et à faire prospérer dans la circonscription cantonale. La Journée cantonale est une simple manifestation religieuse ou au moins semi-religieuse à laquelle sont convoqués tous les éléments catholiques du canton. Il y a des « Journées » d'hommes, de jeunes gens, de femmes, d'enfants, de cercles d'études, etc. Le Congrès s'adresse à l'élite et peut se tenir en semaine ; la Journée s'adresse à la masse et de préférence a lieu un dimanche ou un jour de fête.

Théoriquement, Mgr Gibier demandait que le Congrès cantonal eût lieu, tous les ans, dans les deux arrondissements (sur six) qui n'ont ni la Confirmation, ni la Journée cantonale. En sorte que, d'après ce roulement, le diocèse est visité chaque année tout entier : deux arrondissements ont la Confirmation, deux la Journée cantonale, deux le Congrès cantonal. Pratiquement, les curés étaient exhortés à faire chaque année un Congrès et une Journée.

c) L'organisation paroissiale est à la base de toute organisation religieuse. Elle reproduit, sur des proportions plus modestes, le triple élément essentiel de l'organisation diocésaine et cantonale. Le *curé* dirige ; le *comité paroissial* délibère ; le *correspondant local* exécute.

Le comité paroissial se compose de 3 ou 4 hommes, 10 ou 12 au plus, choisis et présidés par le curé et qui deviennent ainsi son état-major, ses compagnons d'apostolat. Il se réunit régulièrement au moins tous les mois. Il n'a pas à s'occuper de l'administration temporelle de la paroisse, qui relève du conseil paroissial (ancien conseil de Fabrique). Mais il étudie, suscite, organise. Il *étudie* les questions générales religieuses ou sociales, les questions diocésaines et surtout paroissiales, s'intéressant à tout ce qui peut amener l'amélioration matérielle et morale de la paroisse. Il *suscite* dans la paroisse les œuvres qui font défaut et qui sont reconnues nécessaires et possibles : œuvres de religion et de piété, d'enseignement et d'éducation, de persévérance pour la jeunesse, de presse et de propagande, œuvres de charité et œuvres sociales. Le comité paroissial se manifeste ainsi comme un groupe de pénétration et de conquête. Il *organise l'Association paroissiale,* laquelle est constituée par le bataillon sacré des catholiques pratiquants et même des braves gens non pratiquants groupés autour du curé pour le bien. L'association a centuplé les forces de l'irréligion : il faut lui opposer l'association chrétienne paroissiale : à tel mal, tel remède.

Le *correspondant local* et la *correspondante locale* exercent dans la paroisse la même fonction que le Secrétaire cantonal dans le canton. Ils s'abstiennent de toute politique stérile et divisante, tant générale que locale. Ils rendent service, ils font du bien à tous et en tout, et pour accomplir leur mission, ils se tiennent en rapport continuel, *sur place,* avec leur curé ; *au canton,* avec le Secrétariat cantonal ; *à Versailles,* avec l'Action sociale de Seine-et-Oise. Par eux, le programme d'organisation et d'action diocésaine se réalise jusque dans les localités les plus humbles et les plus éloignées du centre.

Ajoutons que, dans la pensée de Mgr Gibier, l'organisation paroissiale se complétait d'une organisation *interparoissiale.* Les petites paroisses de campagne, isolées, meurent d'inanition. Pour les vivifier, il faut les unir ensemble et les rattacher au canton. Sans descendre dans le détail de cette organisation subsidiaire, disons simplement qu'il s'agit, avant tout, de grouper entre eux les prêtres chargés de ces paroisses, afin de grouper par eux les bonnes volontés des paroissiens.

* *

4. Nous avons vu que l'organisation religieuse diocésaine avait pour comité exécutif l'*Action sociale de Seine-et-Oise.* Il convient d'insister sur cette action sociale, dirigée et inspirée par Mgr Gibier. « Dans la pensée de Mgr Gibier, dit M. l'abbé Thellier de Poncheville [1], les conquêtes du catholicisme devaient s'assurer... en rendant des services plutôt qu'en rendant des coups, en multipliant les bienfaits plus encore que les syllogismes. Dans une société indifférente comme la nôtre, au milieu d'une population à demi paganisée comme celle de la banlieue parisienne, les dévouements seront les plus persuasifs des arguments et les œuvres sociales deviendront l'appui le plus efficace des requêtes religieuses.

« Que le clergé apparaisse, à l'exemple du Christ, comme un guérisseur de la misère humaine plus encore que comme un vengeur de l'autorité divine ; quand on aura compris que le vrai privilège auquel il aspire est de pouvoir faire de plus en plus de bien, on redoutera moins de le voir redevenir puissant. A cette Eglise qui se sera fait reconnaître d'utilité publique, on ne pourra plus refuser les moyens d'exercer une influence avantageuse même à ceux qui ne sont pas ses fils. Le jour viendra où un gouvernement mieux inspiré, constatant qu'elle l'aide à remplir sa lourde tâche, desserrera les liens dont il a entravé son action afin d'en retirer encore de meilleurs secours. Plus décisive qu'une argumentation abstraite et qu'une parade oratoire, cette bienfaisance des chrétiens aura tenu en échec la malveillance de leurs adversaires et par surcroît préparé leur conversion.

« C'était l'espoir de ce réalisateur perspicace quand il créa l'organisme appelé à devenir bientôt, sous l'impulsion de son éminent directeur, un

[1] *Oraison funèbre,* édit. Enault, p. 17 et 18.

modèle pour les autres diocèses et pour le pouvoir civil lui-même. »

Pour faire connaître l'Action sociale, nous n'avons qu'à transcrire la courte notice que Mgr Gibier en a donnée lui-même [1] :

« L'Evêque et son Bureau diocésain ont un organisme pratique et exécutif qui s'appelle chez nous l'*Action Sociale de Seine-et-Oise*, laquelle est à la fois une institution légale, diocésaine et sociale.

Légale. — L'Action Sociale de Seine-et-Oise a un statut qui s'appuie sur les lois. Fondée en 1912, elle s'est déclarée en Association, conformément à la loi du 1er juillet 1901, à la Préfecture de Seine-et-Oise, le 21 octobre de la même année. Pendant la guerre, elle a été autorisée comme Œuvre de guerre, conformément à la loi du 30 mai 1916, par arrêté ministériel en date du 15 janvier 1917. Depuis la guerre, elle a été reconnue par le Ministère de l'Intérieur et cataloguée parmi les Œuvres d'assistance subventionnées par la loi. A ce triple titre, l'Action Sociale de Seine-et-Oise a le droit de recevoir des cotisations, des souscriptions, des subventions officielles ou privées, des dons en argent et en nature ; elle peut faire appel à la générosité publique.

Diocésaine. — L'Action Sociale de Seine-et-Oise a comme président d'honneur l'Evêque de Versailles et pour directeur le Vicaire général chargé des Œuvres charitables et sociales dans le diocèse. Elle est le centre rayonnant de l'organisation diocésaine, l'organe exécutif du Bureau diocésain, la servante des paroisses et des cantons. Et, à cet effet, des rapports étroits et constants existent entre elle et les Comités cantonaux et leurs secrétaires, les Comités paroissiaux et leurs Correspondants locaux. Elle se met à la disposition des Œuvres, soit pour les renseigner ou les conseiller, soit pour les aider et les encourager. Sans jamais les gêner dans leur autonomie, ni empiéter sur leur action, elle se fait la servante de toutes, des Œuvres religieuses et patriotiques, des Œuvres d'enseignement et d'éducation, des Œuvres de persévérance et de jeunesse, et surtout des Œuvres sociales.

Sociale. — L'Action Sociale de Seine-et-Oise ne fait ni politique ni aumône. Elle se cantonne plus particulièrement — le champ est assez vaste — dans les initiatives et les réalisations sociales. Rien de ce qui est social ne lui est étranger ou indifférent : syndicats, mutualités, coopératives, caisses ouvrières ou rurales, travail à domicile, placement à la ville ou à la campagne, enseignements professionnels, apprentissage, œuvres de combattants et de mutilés, de veuves et d'orphelins de guerre, consultations de nourrissons, familles nombreuses, hygiène, etc. Elle est le siège d'un Office agricole et d'une Alliance professionnelle. Elle est le centre des Syndicats qui se fondent dans le diocèse. Elle suscite et présente les candidats aux prix de l'Académie. D'ailleurs, au point de vue social, elle est encore plus un foyer d'impulsion qu'un faisceau d'œuvres.

Elle a rendu pendant les cinq années de guerre les plus signalés services, et elle continue, après la guerre, de se tenir à la disposition de tous les besoins. »

Les services effectivement rendus par l'Action Sociale furent immenses. De 1907 à 1912, elle avait débuté sous la forme de « l'Œuvre catholique des conférences populaires de Seine et Oise. » Pendant cette période, près de 1.800 conférences furent données dans le diocèse.

Au point de vue apostolique, elle développa le zèle du bien dans l'âme de nombreux jeunes gens, qui se consacrèrent corps et âmes à la cause de Dieu.

Au point de vue religieux, elle présenta la doctrine chrétienne d'une façon agréable et adaptée à la mentalité de nos contemporains ; elle dissipa bien des préjugés et gagna de nombreuses sympathies à la Religion.

Au point de vue patriotique, elle entretint et ranima l'amour du pays à une heure où cet amour allait devenir plus nécessaire que jamais pour la défense de la patrie.

Au point de vue social, elle montra au peuple que l'Eglise voulait s'occuper effectivement de ses intérêts matériels.

Au point de vue diocésain, elle s'efforça de réaliser l'organisation religieuse et sociale conforme au code d'organisation de Mgr Gibier.

Lorsque vint la guerre, l'Action Sociale rendit des services éminents. Alors furent fondés au siège social les œuvres ou services diocésains. Pour l'Avant : des Combattants, du Prêtre aux armées, des Prisonniers de guerre, de la Croisade de prières pour la France, des Marraines de guerre, des Jardins potagers au front ; pour l'Arrière : du Travail à domicile pour les femmes des mobilisés, des Soupes populaires, du Placement des travailleurs, des Réfugiés, des Blessés et Réformés, des Veuves et des Orphelins de guerre.

Vraiment l'Action Sociale eut un beau rôle pendant la guerre, et l'on n'en finirait plus s'il fallait dire tout le bien qu'elle a réalisé depuis la guerre et qu'elle réalise encore aujourd'hui. Mgr Gibier a été un précurseur et un prophète de l'Action catholique, telle que Pie XI l'a définie dans la lettre *Quæ nobis* du 15 novembre 1928.

* * *

5. — L'exécution de la loi de Séparation, au lendemain du sacre de Mgr Gibier, avait provoqué chez le nouvel évêque les protestations nécessaires. En cette occasion, il fut digne, ferme, d'une dignité et d'une fermeté même un peu rudes *à l'égard des autorités civiles*. Mais plus tard, en vue du bien général et quand l'esprit des pouvoirs publics se modifia dans le sens de la modération, il eut à cœur de rechercher ce qui rapproche et non ce qui divise. La guerre et l' « Union sacrée » lui permirent d'établir entre l'évêché et la préfecture des rapports sympathiques, d'où devait sortir une collaboration fructueuse au point de vue social.

Ce rapprochement fut surtout l'œuvre de l'Action Sociale de Seine-et-Oise ; mais il avait été préparé par l'attitude conciliante de l'évêque. Les funérailles des victimes du dirigeable *République* (septembre 1909) furent pour Mgr Gibier l'occasion de prendre la parole devant les représentants du Président de la République, des présidents du Sénat et de la Chambre, devant quatre ministres et toutes les autorités civiles et militaires

[1] Dans *Code d'Organisation diocésaine* (Mgr Millot, *Monseigneur Gibier*, appendice, p. 60 61). — On devra lire également le 3e article de M. Lebaut, *Chronique sociale de France*, janvier 1932.

de Versailles. Son allocution retint l'attention de l'auditoire, surpris puis captivé par la noblesse et l'élévation des pensées exprimées et par l'éloquence vraiment prenante de l'orateur.

En janvier 1910, les inondations qui dévastèrent plus de cinquante communes, émurent profondément le cœur du bon évêque, qui sollicita immédiatement de ses diocésains prières et aumônes. Une souscription ouverte dans la *Semaine Religieuse* produisit plus de 183.000 fr. L'évêque alla lui-même, durant huit jours, consoler et assister les sinistrés. Il put constater, dans ces visites, l'accord unanime et vraiment touchant de ses prêtres avec leurs paroissiens et l'union des municipalités et du clergé en face du danger. Mgr Gibier aimait à répéter que cette catastrophe avait été le point de départ, dans toutes les communes atteintes par le fléau, d'un rapprochement avec les municipalités.

La guerre, génératrice de l' « Union sacrée », allait bientôt accentuer le mouvement.

L'évêque de Versailles ne se contenta pas de faire appel aux moyens surnaturels ; il organisa des secours de toute sorte pour venir en aide aux combattants, aux prisonniers, aux populations désemparées de l'arrière. Il donna et se donna. On le vit souvent, allant porter sa bénédiction et ses encouragements aux blessés dans les gares et dans les hôpitaux. Sous son impulsion, l'action charitable s'exerça avec une intensité et une persévérance admirables. Les parents des mobilisés furent assistés généreusement par la triple coopération de l'Etat, de la ville et des initiatives particulières centralisées par l'Action Sociale de Seine-et-Oise. Ce fut non seulement le rapprochement, mais l'union de tous pour le bien commun.

L'Action Sociale fit merveille. Mgr Gibier ouvrit une souscription diocésaine pour fournir aux mobilisés des vêtements d'hiver ; les offrandes en argent et en nature étaient adressées à l'Evêché en passant par les presbytères et les secrétariats cantonaux. La Ligue Patriotique des Françaises, profitant de ses cadres si unis et si disciplinés, se mit à la disposition de l'autorité religieuse et de l'autorité civile pour venir en aide aux familles ouvrières éprouvées par la guerre. Des ouvroirs se fondèrent pour donner du travail aux femmes sans ouvrage. L'autorité militaire, reconnaissante de l'aide efficace de l'Evêque en faveur des soldats, se chargea de leur faire parvenir les paquets de vêtements. Ce fut un élan magnifique de patriotisme et de charité chrétienne.

Pour rappeler toutes les œuvres dues à l'Action Sociale pendant les années de guerre, il faudrait, écrit M. le Vicaire général Lebaut,

« en compulser les archives volumineuses que nous gardons précieusement : et cette comptabilité en argent et en nature qui estime à plus de 4.000.000 le montant des envois individuels, collectifs ou généraux faits aux armées, à 900.000 fr. le mobilier, les vivres et les vêtements fournis par la Croix Rouge Américaine à notre Œuvre pour les évacués réfugiés à Versailles ou dans le département, à 800.000 francs les secours qui nous furent alloués par le Comité Central de Secours en quarante-deux répartitions au profit des orphelins de guerre, des enfants abandonnés et des ascendants ; et ces inventions de l'A. S. S. O. pour la protection et le bien-être de nos soldats (gants à trois doigts, chaussures ressemelées avec du caoutchouc, ceinture-maillot, tissus imperméabilisés, réchaud de la tranchée, alcool solidifié, chaussettes imperméables, calendrier du combattant, etc.) ; et ces milliers de dossiers constitués pour l'obtention du secours immédiat et des droits à pension ; et ces piles de lettres de demandes et de remerciements venant du combattant le plus ignoré comme du chef le plus illustre ; et les souvenirs reçus par nous en reconnaissance des services rendus ; et cette assurance (qui est nôtre) que le crucifix que le jeune rabbin frappé à mort fit baiser au soldat catholique expirant sur le champ de bataille, venait bien d'une expédition de l'Action Sociale de Seine-et-Oise — il aurait fallu voir ce mouvement, cette activité, cette organisation, cette entreprise imposante et salutaire, établie dans cinq locaux ou boutiques et fonctionnant presque de nuit comme de jour avec ses magasins, son personnel, les soldats mis à notre disposition par l'Autorité militaire, les camions stationnant dans la rue et s'en retournant tout chargés vers le front, les défilés des pauvres gens qu'on secourt, qu'on place, qu'on console, ces enfants des régions envahies qu'on baptise parce que la mère n'a pas voulu qu'ils le soient par l'Aumônier allemand, ces longues attentes nocturnes sur le quai des gares afin de recevoir les blessés qui saignent et les évacués qui pleurent, ces notifications officielles de décès ou de disparition faites aux familles par nos dames de charité, l'organisation des Journées nationales, la fondation des Comités des Victimes de la Guerre par canton à travers le diocèse, les tournées départementales pour recommander les emprunts, faire la collecte de l'or, donner des conférences contre le défaitisme et le découragement, les interventions multiples auprès du Souverain Pontife et du roi d'Espagne en faveur des prisonniers, sans parler des confidences, des secrets et de quelque chose de plus triste encore !... [1] »

Le rôle de l'Action Sociale pendant la guerre a été officiellement reconnu : le Gouvernement belge lui adressa ses félicitations ; l'Administration préfectorale lui demanda son appui en maintes circonstances et confia à son directeur la vice-présidence du Comité départemental des Œuvres de guerre ; le Président de la République envoya sa souscription à la *Semaine Religieuse* de Versailles et accepta de présider dans la Galerie des Batailles la cérémonie inoubliable de la remise du laurier d'honneur au maréchal Foch, cérémonie organisée par l'Action Sociale en juin 1919... Bien plus, au titre de fondateur et de directeur de l'Action Sociale, M. le Vicaire général Lebaut recevait en juillet 1921 la croix de la Légion d'honneur.

Mgr Gibier n'eut garde d'omettre l'enseignement surnaturel que comportait la guerre. Il écrivit de très belles *Elévations* qui se trouvent actuellement en tête du volume *Paroles de guerre*, et qui, énumérant les fautes commises par les individus, les familles et la nation, se terminent par « l'acte de contrition de la France » !

[1] *Chronique Sociale de France*, janvier 1932, p. 32-33.

La cérémonie organisée le 31 juillet 1921, à Rambouillet, pour honorer les morts de la guerre, permit à l'évêque d'approcher le président de la République, M. Millerand, qu'il entretint de la nécessité de maintenir en France l'union sacrée et de doter l'Eglise d'un statut légal. Mais déjà les relations officielles étaient rétablies entre le Saint-Siège et la France. Au déjeuner offert par M. Millerand au nouveau nonce, Mgr Cerretti, Mgr Gibier avait été invité. Il parla en toute liberté, « avec une liberté tout apostolique, » écrivait le soir même le Nonce au Cardinal Secrétaire d'Etat. Il ne manqua pas de faire observer que les catholiques sont des gens d'ordre et que la France ne saurait se passer d'eux.

Est-il besoin de dire que Mgr Gibier accueillit avec joie la décision de Pie XI concernant les Associations diocésaines ? N'était-ce pas comme une consécration du rapprochement de l'Eglise et du Gouvernement français, et comme une ébauche du statut légal désiré ?

Lorsque la croix de la Légion d'honneur lui fut remise, au nom du Gouvernement, par le cardinal Dubois (6 octobre 1923), ce fut pour ainsi dire le couronnement et la récompense des efforts accomplis par l'illustre prélat en faveur du rapprochement des cœurs et de la pacification des esprits : « Le gouvernement de la République, déclara le Cardinal-Archevêque au nouveau légionnaire,

« attentif à discerner les mérites des bons Français, ne pouvait manquer de jeter les yeux sur l'Evêque de Versailles. Sans doute, il a eu égard à vos fonctions d'évêque, mais aussi à cette admirable collaboration que vous avez prêtée aux pouvoirs publics... Au cours de la grande guerre, vous avez réconforté les âmes, vous avez versé des espérances et des énergies plein les cœurs. De tout cela, soyez remercié, félicité et béni. Votre vie tout entière a été celle d'un Français sans peur et sans reproche. Depuis votre sacerdoce, vous avez eu pour devise : *Honneur et Patrie !* Vous avez aimé la France, servi la France tous les jours de votre vie, comme vous avez servi magnifiquement, apostoliquement l'Eglise. Merci à la France de récompenser le grand Français que vous êtes, en attachant sur votre poitrine la croix de la Légion d'honneur. Vous avez fait merveilleusement l'union sacrée à Versailles ; vous l'avez faite en liaison avec toutes les autorités, tous les pouvoirs, tous vos diocésains, n'ayant en vue que le bien des âmes... »

* *

Nous pouvons terminer sur ces nobles paroles qui résument si bien la vie et l'apostolat de Mgr Gibier. Et cependant, tant de choses seraient encore à dire sur la personne même de l'évêque de Versailles, sa simplicité, sa facilité d'accès, sa bienveillance, ses vertus, piété, désintéressement, austérité ! Nous devrions retracer ses dernières années, sa crainte d'une trop lourde responsabilité en face de la vieillesse et d'une santé chancelante, l'offre d'une démission qu'il estimait nécessaire, l'acceptation confiante et humble d'un coadjuteur, puis cette sorte de réclusion qui précéda sa mort, dans l'immobilité, la souffrance et l'infirmité...

Mais notre intention, en écrivant cet article, était moins d'exalter les vertus personnelles de Mgr Gibier que de livrer à la méditation de nos lecteurs les admirables exemples d'apostolat qu'il a donnés au clergé de France, soit comme curé, soit comme évêque. Son Code d'organisation diocésaine a surtout retenu notre admiration ; l'éloge qu'en a fait Pie XI montre bien qu'un prêtre, voué au ministère paroissial, ne saurait trop s'y arrêter. Ce n'est pas à dire que tout ce programme soit partout et immédiatement réalisable, ni que son application ne présente certains points délicats, — notamment dans la part que les laïques doivent prendre à l'organisation religieuse et dans le rôle que le prêtre doit exercer dans les œuvres sociales ; — mais ce programme répond tellement dans son ensemble aux exigences de l'apostolat moderne, que l'*Ami* se devait d'attirer sur lui l'attention. Nos lecteurs y trouveront plus d'une inspiration heureuse ; ils y découvriront le moyen d'approcher de plus près la foule des indifférents, de s'en faire estimer et aimer et, par là, de faire progresser dans la mesure du possible l'œuvre rédemptrice du Christ à l'égard de l'humanité.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Voici un point sur lequel j'ai été interrogé :

« Vous dites qu'il y a un lieu pour les élus, appelé le *Ciel* ou le *Paradis ;* un autre, qu'on appelle *Purgatoire,* pour les âmes qui ont besoin d'être purifiées ; un autre, qu'on appelle *Enfer,* pour les damnés.

« Je voudrais bien savoir si ces différents lieux existent réellement et où vous les situez.

« Vous dites que le ciel est *en haut ;* que l'enfer signifie un lieu *bas* et *profond,* lieu de désespoir et de rage, où un feu vengeur, qui brûle éternellement, dévore les réprouvés sans jamais consumer les victimes ; que le purgatoire est un *lieu intermédiaire,* où les âmes achèvent de se purifier, pour monter ensuite au ciel ; que les limbes sont un lieu où les âmes des justes attendaient la venue de Notre-Seigneur pour être délivrées et conduites au ciel.

« S. Paul, dans la IIe Cor., dit qu'il a été ravi jusqu'au troisième ciel. Où se trouve ce troisième ciel ? Où se trouve le second ? le premier ?

« Si ces différents lieux existent réellement, comment concevoir que des âmes, êtres spirituels, immatériels, peuvent être localisées, parquées pour ainsi dire dans un lieu déterminé, comme on placerait des hommes dans un jardin délicieux, comme on les enfermerait dans une prison ou dans un bagne. »

Quelle réponse donnerait l'*Ami ?*

R. — Deux questions principales sont ici posées : 1° le ciel, le purgatoire, l'enfer sont-ils des lieux véritables ? 2° Comment, en cette hypothèse, expliquer que les âmes (des esprits) vont ou sont en ces lieux ?

I. — Constatons tout d'abord que la question des divers réceptacles des âmes, comme *lieux* véritables, n'a jamais fait l'objet d'un enseignement du magistère infaillible. L'Eglise a parlé de

l'enfer, du purgatoire, du ciel, comme d'un *état* réservé aux âmes des défunts, et jamais, — directement du moins, — comme d'un *lieu* où ces âmes étaient reçues.

Le neuvième anathème de Justinien, anathème auquel souscrivit le pape Vigile et l'épiscopat entier, parle simplement de la peine éternelle des démons et des impies et nie la possibilité d'une restauration générale (apocatastase). La profession de foi de Michel Paléologue, au IIe concile de Lyon, dit que « les âmes de ceux qui meurent en état de péché mortel ou avec le seul péché originel descendent aussitôt en enfer, pour y subir des peines dissemblables. » Le concile de Florence a repris cette assertion, qu'on trouve d'ailleurs également dans la Bulle *Benedictus Deus* de Benoît XII. Enfin, Innocent III décrète que la privation de la vue de Dieu est la peine du péché originel et que le tourment de l'enfer éternel est la peine du péché actuel. De l'enfer comme *lieu* de souffrances pas un mot.

Les définitions relatives au purgatoire sont tout aussi discrètes. La profession de foi de Michel Paléologue porte que « les âmes des pécheurs vraiment pénitents, décédés dans la charité avant d'avoir satisfait par de dignes fruits de pénitence pour leurs fautes commises et leurs obligations omises, devront être purifiées après la mort par les peines du purgatoire, et que les suffrages des vivants leur sont utiles en vue de l'adoucissement de leurs peines. » Et le concile de Florence ne fait que reprendre les mêmes formules. En condamnant les diverses propositions de Luther concernant le purgatoire, Léon X n'insinue rien qui puisse indiquer, même de loin, que le purgatoire soit un *lieu* réel.

Quant au ciel, où sont reçues les âmes totalement purifiées, pas un mot qui le présente comme un *lieu* déterminé.

L'enseignement officiel de l'Eglise concerne bien plutôt *l'état* [1] des âmes séparées par rapport à leur fin dernière surnaturelle : ou la possession de cette fin, par la vision béatifique, et c'est l'état glorieux du ciel ; ou l'aversion totale et définitive de Dieu, et c'est l'état de damnation en enfer ; ou le retard apporté à l'entrée au ciel par suite d'une purification encore nécessaire, et c'est l'état du purgatoire.

Est-ce à dire que nous rejetions la conception de réceptacles déterminés, de lieux réels, auxquels correspondent les appellations de ciel, d'enfer, de purgatoire, de limbes ? Nullement. Si nous refusions d'admettre la réalité de tels réceptacles, les théologiens les plus orthodoxes ne manqueraient pas de nous rappeler à l'ordre. Que de tels lieux existent, c'est là, dit Billot, « un sentiment des Pères et des théologiens dont personne ne peut s'écarter sans une grande témérité [2]. » Nous souscrivons pleinement à cette assertion, et nous concédons même que l'Ecriture et le Magistère présentent des expressions pouvant favoriser ce sentiment.

« La SAINTE ECRITURE, dit le P. Hugon, insinue que le ciel et l'enfer sont... des lieux. — S. Paul atteste que l'âme du Christ, c'est-à-dire le Christ en son âme, est *descendue dans les parties inférieures de la terre* (Eph., IV, 9). Et, de même, S. Pierre : « Il alla aussi prêcher aux esprits *qui étaient dans une prison* » ; ces derniers mots faisant naturellement penser à un lieu matériel. Pareillement l'Ecriture parle de *l'ascension* du Christ *au ciel* : « ...qui est *monté au-dessus de tous les cieux,* afin de remplir toutes choses. » Paroles qui ne peuvent être entendues que d'un lieu corporel. Aussi, au dernier jour, les survivants iront au-devant du Christ dans les airs : « Nous qui vivons, ...nous serons emportés ensemble avec eux dans les nues, au-devant du Christ, *dans les airs* ; et ainsi nous serons toujours *avec* le Seigneur » (I Thess., IV, 17). Ces paroles semblent indiquer un lieu ultra-terrestre, dans lequel les saints règneront et où déjà sont présentes les âmes bienheureuses. — De même si les âmes des damnés sont *dans le feu réel* (comme on le prouvera plus loin), elles sont donc attachées à un lieu déterminé, à un réceptacle.

« Bien que ne définissant pas la chose, les CONCILES insinuent qu'aux âmes sont assignées des réceptacles : ils proclament que les âmes saintes *sont reçues immédiatement dans le ciel* (Prof. de foi de Michel Paléologue ; concile de Florence), et que les âmes des impies *descendent immédiatement en enfer*. On en déduit que ciel et enfer sont des lieux [1]. »

Certains collaborateurs du *Dictionnaire de Théologie* raisonnent de même. Ni Mgr Quilliet (art. *Descente de Jésus aux Enfers*), ni le P. Richard (art. *Enfer*), ne semblent admettre qu'on puisse raisonner différemment sur les textes de l'Ecriture. Beaucoup plus réservée est l'attitude du P. Bernard dans l'article *Ciel*, et surtout de M. Gaudel dans l'article *Limbes :* « En fait, écrit ce dernier auteur, il ne faut jamais oublier que de cette géographie (de l'au-delà) nous n'avons ni révélation, ni connaissance expérimentale ; les théologiens sur ce point ne peuvent apporter que des déductions fondées, d'une part, sur l'idée mystérieuse de la localisation des âmes séparées et, d'autre part, sur le principe de proportionnalité qu'on suppose exister entre la peine (ou la récompense) et le lieu. Aussi l'ensemble des théologiens contemporains sont-ils de plus en plus réservés. » (Tome IX, col. 771).

On ne peut mieux dire ; aussi, pour sauvegarder ce qu'il y a d'essentiel dans le sentiment des Pères et des théologiens, dont on ne saurait s'écarter sans grande témérité, nous pensons qu'une exégèse pour ainsi dire matérielle des textes scripturaires et conciliaires ne s'impose pas. On sait fort bien la part considérable de symbolisme qui se retrouve sous des expressions qui sembleraient justifier la réalité des réceptacles. Les « parties inférieures de la terre » sont conçues en rapport avec la peine de ceux qui, damnés pour l'éternité ou éloignés temporairement de Dieu, ne

[1] « Existit purgatorium, id est STATUS intermedius, » écrit Ch. Pesch, *Prœl. dogm.*, t. IX, Tract. 3, prop. 35.
[2] *De novissimis*, q. 2, § 3.

[1] Tract. *de Novissimis*, tr. 2, q. 1 ; *Tract. dogmatici*, t. III, p. 762.

peuvent qu'être éloignés du ciel. Le ciel, à l'opposé, c'est le séjour en rapport avec l'état des élus, déjà en possession de Dieu. Bien que Dieu soit présent partout, n'est-il pas, d'une façon appropriée, plus particulièrement dans la partie conçue comme supérieure au monde créé, le ciel, lui qui est le Souverain Maître de toutes choses ? Ce symbolisme, toutefois, repose sur un fondement réel, à savoir l'existence d'un au-delà, dans lequel très réellement les esprits purs et les âmes et, après la résurrection, les hommes, âmes et corps, doivent ou jouir du bonheur avec Dieu ou être éloignés de Dieu dans la souffrance. Et ce fondement montre bien qu'il ne saurait être question ici d'un pur symbolisme. Il y a ANALOGIE. C'est donc, à notre avis, la grande loi théologique de l'analogie qu'il convient d'appliquer ici dans notre conception des localisations de la vie future.

Les localisations de l'au-delà ne sauraient être conçues par nous d'une façon *univoque* aux localisations de cette vie. La localisation, en cette vie, suppose des êtres corporels : les uns sont contenus dans les autres, par la juxtaposition de leurs superficies respectives. Les limites superficielles du contenant forment ainsi le lieu du contenu : *terminus continentis immobilis primus,* dit S. Thomas expliquant Aristote (IV *Phys.*, lect. 6). Supprimez les corps, plus de lieu possible, au sens philosophique du mot ; bien plus, concevez un corps sans contenant, ce corps, tout matériel qu'il soit, n'aurait plus, à proprement parler, aucune localisation [1].

Pour arriver à nous faire un concept univoque de la localisation des habitants du monde de l'au-delà, il faudrait donc deux choses : 1° que ces habitants fussent non seulement esprits, mais corps ; 2° que leur localisation fût nécessairement faite dans les limites du monde créé. Quant au premier point, à part Notre-Seigneur et la Sainte Vierge, les habitants du monde de l'au-delà sont de purs esprits et, jusqu'à la résurrection générale, des âmes séparées de leurs corps, donc assimilées aux esprits purs. Quant au second point, personne n'admettra que le monde matériel créé soit infini : donc, on peut concevoir, en dehors des limites de ce monde matériel créé, l'existence d'un corps humain, fût-ce le corps du Sauveur ou de sa Mère, échappant totalement aux lois connues de la localisation. Donc, l'univocité du concept de la localisation doit être exclu de notre théologie de la vie future.

Cette simple remarque nous ouvre des perspectives sans fin, devant lesquelles notre intelligence doit purement et simplement avouer son impuissance. Les bégaiements par lesquels nous décrivons la vie de l'au-delà ne peuvent qu'emprunter des formules suggérées par les choses d'ici-bas, mais dont la signification est nécessairement tout autre pour les choses de l'au-delà.

[1] Voir Remer, *Philosophia scholastica*, t. II (Prato, 1895), p. 97. S. Thomas admet cette possibilité pour le corps glorieux du Christ : voir plus loin.

Ce serait donc, tout d'abord, un abus véritable que de vouloir trouver dans les paroles de l'Ecriture et dans les formules conciliaires une expression adéquate ou même simplement une indication suffisante par rapport à la localisation des êtres dans l'autre vie. Si une *définition* avait été portée sur les réceptacles des âmes, cette définition devrait encore, quant au sens à lui donner, subir la loi de l'analogie. A plus forte raison donc l'analogie s'impose à l'égard d'idées qui ne sont que « suggérées » par l'Ecriture ou les Conciles.

Ce serait, en second lieu, étrangement s'abuser que de vouloir aboutir à un concept positif de la localisation des âmes dans l'autre monde. Placer l'enfer ou les limbes dans le centre de la terre (vérité certaine, dit pourtant Suarez, *De angelis*, l. 8, c. 16, n. 17), nous semble imaginatif et arbitraire. Si le feu de l'enfer devait être un argument en faveur de cette opinion, il faudrait que ce fût un feu matériel comme le nôtre. Mais que sait-on de la nature de ce feu réel ? Rien, absolument rien. Il est, et il atteint les âmes : c'est tout ce qu'on en peut dire. Placer le ciel à la partie supérieure du monde créé est une conception d'allure bien enfantine : n'est-ce pas un produit direct du système de Ptolémée, qui n'a rien à voir avec la Révélation ? Sans doute, après la résurrection générale, quand terre et cieux seront renouvelés, peut-être la conception des « lieux » (ciel, enfer, limbes) sera-t-elle plus facile. D'ici là, le parti le plus sage est de s'abstenir de la vouloir préciser.

Appartenant au monde des esprits et de *l'au-delà,* — qu'on pèse toute la valeur de ce terme *extra-mondial,* — les « lieux » de l'enfer, du paradis, des limbes, du purgatoire échappent à coup sûr à nos catégories. Si nous les concevons par analogie à ce que nous pouvons imaginer ici-bas, sachons bien et proclamons que ce n'est qu'une analogie, dont il ne nous est pas même permis de scruter l'exacte valeur, et qui nous autorise simplement à affirmer qu'ils *sont,* sans pouvoir dire *ce qu'ils sont.*

II. — Répondons brièvement à la seconde question, beaucoup plus facile à résoudre. Si le paradis, l'enfer, le purgatoire, les limbes, sont des lieux véritables, comment concevoir que l'âme, substance purement spirituelle, peut « aller » ou « être » en un lieu ?

« D'après la philosophie thomiste, l'esprit n'est pas par lui-même en un lieu. L'ange peut être présent en certains lieux, parce qu'il y exerce une action. Il serait difficile d'affirmer que l'âme séparée pût être présente de cette manière ; son action sur les choses extérieures semble, en effet, nécessiter l'union au corps. Peut-être faut-il comprendre cette présence de l'âme dans les lieux de félicité, de purification et d'expiation, par *une détermination d'ordre intellectuel :* en vertu d'une dispensation divine, l'âme serait déterminée à connaître en particulier uniquement les choses qui sont dans le lieu que lui assigne la justice de

Dieu, ou les événements qui s'y passent : ainsi, ce lieu lui deviendrait pour ainsi dire son séjour spécial et assigné [1]. »

Q. — Dernièrement un de mes amis vint me trouver : « A propos de l'Ascension, me dit-il, j'ai une grave objection ou du moins un grand *malaise*, par rapport à la foi. « EST MONTÉ AUX CIEUX ! » Qu'est-ce que cela peut vouloir dire ?

« Un enfant entendra au catéchisme son curé lui dire : « Jésus est monté aux cieux » : et, le lendemain, à l'école, en leçon de cosmographie, son instituteur lui apprendra que ce qu'on appelle cieux, c'est l'ensemble de l'univers avec toutes les étoiles et toutes les planètes, y compris la terre. Ce qui est vrai.

« Que voulez vous que pense ce pauvre petit ? Quel conflit étrange d'images et d'idées dans sa tête ! .. Et le pauvre petit n'est pas le seul.

« Si le ciel c'est l'ensemble du monde et que la terre en fasse partie, quel besoin avait Notre Seigneur, pour être au ciel, de quitter la terre ? Et s'il voulait « aller auprès de son Père », ce Dieu Père est il *quelque part plus qu'ici ?* N'est-ce pas *ici,* l'endroit du monde où son action la plus élevée, la plus profonde, s'est exercée par la création et la sanctification de l'homme ? Où peut-il être *plus qu'ici ?* Alors, que signifient ces mots : « Est *monté aux cieux ?* Je *vais auprès* de mon Père ? » L'Ecriture dirait elle des non sens ? Le Maître lui-même en dirait-il ?

« Ou bien faut-il entendre le mot « ciel » dans l'Evangile et dans la littérature chrétienne en un autre sens que celui où on l'entend dans la vie profane et courante ? On devrait, du moins, en avertir ; car il est de bonne logique, en quelque discipline que ce soit et non pas seulement en géométrie, *de n'employer un mot qu'après l'avoir défini,* à plus forte raison si on lui donne un sens qui n'est pas le sens couramment reçu.

« Que peut donc être le ciel dont parle Notre-Seigneur ? Quelle qu'ait été sa conception du ciel, il y a certainement une traduction, une adaptation à faire pour les esprits contemporains. »

Voilà ce qu'a dit mon ami, et je ne suis pas loin de l'approuver. Ne trouvez-vous pas que la routine est bien forte chez nous ?

Dans nos écoles de théologie, nous en sommes encore à repasser et éplucher des questions (parfois bien saugrenues) qui ont passionné, je ne sais trop pourquoi, les hérésiarques et les orthodoxes des IV[e], V[e] et VI[e] siècles : question de savoir si le Saint-Esprit procède du Père et du Fils ou bien du Père seulement ; question de savoir s'il y a un don ou sept dons du Saint-Esprit,... et à côté de cela, pas un mot de questions autrement urgentes et importantes pour nous, si bien qu'il y a des mots du *Symbole des Apôtres* auxquels nous ne savons quelle acception donner ! Qu'il y ait un traité *De Virtutibus Infusis*, et qu'il n'y ait pas un traité *De Cœlo tanquam loco,* voilà qui me semble une flagrante disproportion. C'est à toutes les pages de l'Ecriture qu'il est question du ciel, et on ne sait pas ce que c'est...

Celui qui éditera ce traité *De Cœlo tanquam loco* sera bien accueilli de moi. Voulez-vous le faire ?

R. — Le questionnaire envoyé par notre ardent correspondant comprenait sur ce thème fondamental six grandes pages ; nous l'avons résumé en conservant aux principaux passages leur tour très personnel.

Et tout d'abord le rédacteur de l'*Ami* auquel échoit la charge de répondre, déclare tout net qu'il ne se sent aucune velléité d'entreprendre le traité réclamé *De Cœlo tanquam loco*. On voudra bien se reporter, pour comprendre son refus, à la précédente réponse, relative à la réalité des *lieux* du ciel, de l'enfer, du purgatoire, des limbes. Le « lieu » du ciel est, dans la situation présente de notre intelligence, absolument *impensable* par elle. Nous avons dit pourquoi. Et précisément les difficultés auxquelles se heurtent notre correspondant et son ami viennent de ce qu'ils veulent, à tout prix, se faire une idée du « lieu » du ciel.

Nous n'ignorons pas la « tradition » théologique au sujet du lieu du ciel. Elle a été fort exactement exposée par Ch. Pesch (Tract. *De Deo fine ultimo*, dans *Prælect. dogmaticæ*, t. IV, n. 502) :

« Puisque les bienheureux sont des êtres finis et possèdent des corps, ils sont nécessairement en un lieu. Cf. Syn. de Constantinople de 553, can. 10 et 11 [1]. Quant au lieu, réceptacle des bienheureux, les anciens théologiens l'appellent ordinairement « *le ciel empyrée* ». En voici la description d'après Grégoire de Valencia : « Le ciel empyrée est une sphère céleste, supérieure à toutes les autres sphères, immobile, très lumineuse, parfaite en elle-même, très belle et subtile ;... elle est le siège des esprits bienheureux, et c'est là que Dieu se manifeste clairement à leur contemplation. Bien qu'il ne soit pas de foi qu'un tel ciel existe, on ne peut cependant sans témérité en nier l'existence : car tel est l'enseignement commun des théologiens, confirmé par le témoignage de S. Basile... et des autres. De même que la gloire spirituelle a commencé d'exister au début du monde dans la béatitude des anges, de même il fut convenable qu'en un corps très parfait et exempt de toute corruption commençât la gloire corporelle qui, après la résurrection non seulement appartiendra aux corps des humains, mais rejaillira sur l'univers entier. Ce corps déjà glorifié, c'est le ciel empyrée, ciel de feu, non parce qu'incandescent, mais parce que resplendissant » (In I Part., disp. 5, q. 2, punct. 2, quær. 5).

D'après ces théologiens, ce ciel existe donc déjà dans un état glorifié ; les autres corps de l'univers ne seront élevés à la même perfection qu'après le jugement dernier (cf. Suarez, *De myst. vitæ Christi*, disp. 58, sect. 2). Mais de plus, ils estiment que le ciel empyrée est la superficie de la sphère suprême qui inclut tout le reste de l'univers. Aussi se demandent-ils si les bienheureux doivent être avec le Christ dans le ciel empyrée de telle sorte que leurs pieds seuls touchant la superficie convexe du ciel, leurs corps entiers soient en dehors du monde. S. Thomas répond affirmativement en ce qui concerne le corps du Christ (III[a], q. 57, a. 4), et il paraît insinuer que le Christ est *au-dessus* [2]

---

[1] A. Michel, *Les fins dernières*, p 35 36 (Bloud et Gay).

[1] Voici ces canons : Can. 10 : « Si quelqu'un dit que le corps du Seigneur ressuscité est éthéré et de forme sphérique ; qu'il en sera de même des autres corps ressuscités ; que le Seigneur le premier déposera son corps et que pareillement tous les corps s'en iront dans le néant ; qu'il soit anathème. »

Can. 11 : « Si quelqu'un dit que par le jugement à venir il faut entendre l'anéantissement des corps, et assigne comme dénouement à la fable (de ce monde) la nature immatérielle, en sorte que rien ne subsiste des éléments de la matière, mais l'intelligence nue ; qu'il soit anathème. » (Trad. du P. A. d'Alès, art *Origénisme*, dans le *Dict. apol. de la Foi cath.*, t. III, col. 1237).

Ces canons établissent simplement la réalité matérielle des corps ressuscités.

[2] « Rien n'empêche, écrit S. Thomas, que le corps du Christ soit en dehors de la sphère des corps célestes *et qu'il ne soit pas dans un lieu qui le contienne* » *(loc. cit.)*. Quelles que soient les réserves à faire à la con-

de la superficie extrême du ciel, et que, dans cette sphère glorieuse, les autres bienheureux sont rangés plus ou moins loin du Christ selon leurs mérites. Ainsi opine Cajétan, dans son commentaire (cf. Suarez, *loc. cit.*, disp. 51, sect. I, n. 8). Lessius, au contraire, s'efforce de démontrer que les bienheureux seront non pas *au-dessus* du ciel, mais *dans* le ciel (*De summo bono*, l. 3, n. 98-99).

Le P. Ch. Pesch estime que toutes ces élucubrations, procédant des faux principes d'une physique périmée, sont de nulle valeur (n. 503). Il pense toutefois qu'on peut, sans témérité, concevoir le ciel comme un astre placé au milieu du monde et réservé au séjour des bienheureux (n. 504). C'est la conception de Bautz, *Der Himmel*, Mayence, 1881, p. 179 et s. Mais l'autorité de Bautz, théologien médiocre, est nulle, et sa conception nous paraît arbitraire.

Encore une fois, tant que les âmes sont séparées des corps, la question du *lieu* du ciel ne peut pas se poser pour nous en termes humainement « pensables. » L'analogie du « lieu » des esprits avec le lieu des corps est trop lointaine pour que nous puissions même dire, sauf indication de la révélation, si ce lieu existe.

Que nous enseigne donc la révélation touchant le « lieu » du ciel ?

Notre correspondant a accumulé les textes. Au fond, il n'y a qu'une idée consistante derrière ces textes.

Jésus est « monté aux cieux. » — A rapprocher de la parole du *Pater :* « Notre Père qui êtes aux cieux. » — Dans son traité *De Verbo Incarnato*, le cardinal Billot explique fort exactement ce que signifie le mot « ascension, » soit : « Jésus est *monté* aux cieux. » La formule inverse : « Le Fils de Dieu est *descendu* des cieux » doit être entendue métaphoriquement ; elle signifie simplement qu'il s'est incarné et a pris la nature humaine, sur terre. Mais jamais le Fils de Dieu n'a quitté le ciel. De même donc, quand on affirme qu'à l'Ascension il est *retourné d'où il était venu*, la formule est également métaphorique. Elle signifie que la nature humaine est dégagée de la condition terrestre qu'elle avait revêtue jusque-là et a reçu la plénitude de la céleste gloire qui était due à l'humanité du Verbe. Mais si le « retour » au ciel est une métaphore, l' « ascension » est une réalité et doit être entendue au sens propre et littéral. Il ne s'agit pas de savoir si le « lieu » du ciel est au-dessus ou au-dessous de la terre : d'ailleurs, la question ne présente aucun sens, étant donné que la terre est ronde et n'est pas au centre du monde. On affirme simplement que le corps du Christ s'est élevé visiblement au-dessus de l'endroit où il reposait, par un mouvement contraire à la loi naturelle de la pesanteur, et que ce mouvement miraculeux l'a transporté hors de l'atmosphère terrestre. Par rapport aux témoins du départ de Jésus, ce mouvement apparaissait donc de bas en haut et par conséquent méritait le nom d'ascension.

Mais Jésus-Christ est monté *aux cieux*. Sans doute, les théologiens entendent communément par « ciel » le « lieu » qui doit être le séjour des élus. Mais, à proprement parler, et au sens strict du mot *lieu*, le ciel ne doit être envisagé sous cet aspect qu'après la résurrection générale. Jusque-là, même pour le corps du Christ et celui de la Vierge (nous en avons pour garant le texte, cité en note, de S. Thomas d'Aquin), cette signification ne s'impose pas. Il est donc loisible d'interpréter la formule : « aux cieux » dans un sens moins strict et, pour dire notre pensée exacte, moins matériel. Pour obtenir cette interprétation exacte, le plus simple est d'interroger les textes évangéliques.

Or, l'expression : « le Père *qui est dans les cieux* » appartient presque en propre à S. Matthieu (v, 16 ; 45 ; vi, 1 ; vii, 11 ; 21 ; x, 32 ; 33 ; xii, 50 ; xvi, 17 ; xviii, 10 ; 14 ; 19 ; xxiii, 9 ; voir aussi *pater cœlestis*, v, 48 ; vi, 14 ; 15 ; 26 ; xv, 13 ; xviii, 35). S. Luc, en rapportant l'Oraison dominicale, la supprime (xi, 2) ; mais quelques versets plus loin la rétablit sous une autre forme : ὁ πατήρ ὁ ἐξ οὐρανοῦ (xi, 13). S. Marc ne s'en sert que deux fois, xi, 25 ; 26. Cette constatation nous permet de supposer que cette expression répond à un usage juif, auquel Jésus-Christ lui-même s'est conformé. Sans doute, Dieu est partout : « Chrysostome et Augustin ont pris soin de montrer que si Dieu n'est pas renfermé dans le ciel, comme tout Israélite le savait [1], *cette expression est utile aux imaginations simples*. Les parfaits trouvent Dieu en eux-mêmes, mais on peut bien qualifier la prière d'élévation, parce que les choses spirituelles sont comme un domaine supérieur (métaphore inévitable!) au monde des corps. Le ciel, élevé au-dessus de la terre, est en quelque sorte leur région et par conséquent le séjour de Dieu. Ce fut un grand progrès de la pensée religieuse de nommer Dieu le Dieu du ciel ; c'était le dégager de toute attache avec le monde que nous habitons, le mettre dans une atmosphère transcendante, reconnaître son domaine souverain. Jésus a donc conservé cette désignation, conforme à notre manière de sentir : πάντες τὸν ἀνωτάτω τῷ θείῳ τόπον ἀποδιδόασι (Aristote, De Cœlo, I, 3), qui n'est qu'une invitation à concevoir des idées moins indignes de Dieu : *tolerabilior est opinio eorum... in cœlo potius credant esse, quam in terra : ut cum aliquando cognoverint dignitatem animæ*

ception du ciel empyrée, il est bon de constater qu'ici S. Thomas ne voit aucune répugnance à admettre que le corps du Christ, dans l'au-delà, ne soit pas localisé quelque part. C'est en pleine conformité avec les principes que nous avons rappelés dans l'article précédent. Quant aux autres considérations de cet article 4, conformes aux principes de l'ancienne physique, *Omnino a parte ponenda esse videntur*, écrit Billot (*De Verbo Incarnato*, q. 57-59, § 1).

[1] Cf. Jérémie, xxiii, 24 : « Penses-tu que moi je sois Dieu de près, dit le Seigneur, et non Dieu de loin ? Un homme se cachera dans les ténèbres, et moi ne le verrai-je pas ? dit le Seigneur ; n'est-ce pas moi qui remplis le ciel et la terre ? dit le Seigneur. »

cœleste etiam corpus excedere, magis eum quœrant in anima, quam in corpore etiam cœlesti (Augustin). Aussi pour un Augustin, *in cœlis* signifie *in sanctis;* pour tout le monde, c'est un appel à sortir de leur ambiance misérable, et à s'élever plus haut vers le Père [1]. » Ce n'est donc pas parce que l'expression « sentait l'anthropomorphisme [2], » que Luc a remplacé *qui est in cœlis* par *de cœlo ;* c'est plutôt parce qu'elle était accommodée aux usages juifs.

On voit quel sens éminemment spirituel il convient d'attacher à l'expression : « Père qui êtes aux cieux ! » Sans doute, il n'exclut pas la possibilité d'entendre ultérieurement le ciel comme un « lieu, » réceptacle des élus ; mais il met en relief principalement l'idéal supérieur qui doit nous diriger dans l'acte même de la prière. Et la théologie précise que cet idéal supérieur n'est autre que la possession de Dieu dans la vision béatifique :

« Encore un coup : *Notre Père,* dit excellemment Bossuet. Mais ajoutons à cette fois : *Notre Père qui êtes dans les cieux.* Vous êtes partout ; mais vous êtes dans les cieux comme dans le lieu où vous rassemblez vos enfants, où vous vous montrez à eux, où vous leur manifestez votre gloire, où vous leur avez assigné leur héritage... Concevons le comble de notre bonheur : *Héritiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ,* nous aurons le même héritage, le même royaume ; nous serons assis dans son trône ; nous aurons part à sa gloire ; nous serons heureux en lui, par lui, avec lui ; et c'est pourquoi nous crions : *Notre Père qui êtes dans les cieux,* afin de bien concevoir où il nous appelle [3]. »

L'ascension fut donc très réellement un mouvement local de l'humanité du Christ, contraire aux lois de la pesanteur, et par rapport à ceux qui en furent les témoins, de bas en haut, de la terre vers « le ciel », mais le « retour » du Christ « aux cieux, » et par conséquent son départ (Jo., XIII, 33) dans la maison de son Père (XIV, 2-3) ou vers son Père (XIV, 28 ; XVI, 10 ; 18 ; 28) doivent être entendus métaphoriquement. L'incarnation, en effet, n'a jamais anéanti la vie de la Trinité et le Fils est toujours demeuré dans l'unité de l'essence divine : sous cet aspect, il ne fait qu'un avec le Père (Jo., XVII, 22). De plus, l'âme de Jésus, même au milieu des plus affreux tourments de la passion, a toujours été dans la possession de Dieu par la vision béatifique. L'union hypostatique elle-même, qui unissait si intimement l'humanité à la divinité, n'a même pas été interrompue par la mort du Sauveur. Le retour de Jésus vers son Père exprime donc uniquement, comme on le disait tout à l'heure avec le cardinal Billot, le dégagement, pour la nature humaine, des conditions terrestres qu'elle avait revêtues jusque là et le couronnement final de la gloire béatifique : « Et maintenant, ô Père, glorifie-moi auprès de toi *de la gloire que j'avais auprès de toi avant que le monde fût* » (Jo., XVII, 5).

L'opposition du « ciel » et de la terre, en certaines formules (« que ton nom soit sanctifié, que ton règne arrive, que ta volonté se fasse sur la terre comme au ciel » (Mt., VI, 9-10), n'a donc aucune signification « locale. » Cette opposition marque simplement la différence qui existe entre la manière dont, chez les élus qui jouissent déjà de la vision bienheureuse, et chez les hommes qui, sur terre, sont encore libres de commettre le mal, le nom de Dieu est sanctifié, son règne arrive et sa volonté est faite. Dans les versets précédents, Jésus a posé le principe de la sainteté. Voici qu'en enseignant aux apôtres la manière de prier, il descend à l'ordre social où doit se réaliser cette sainteté *parmi les hommes*. Cette réalisation, c'est le règne de Dieu ici bas. Mais il dépend des hommes de réaliser ce règne, principalement en faisant la volonté de Dieu. « Le règne de Dieu existe déjà et son exercice est parfait dans le ciel où les anges font la volonté de Dieu (Ps. CII, 19 sq.). On n'a pas à souhaiter que Dieu fasse sa volonté ; cela dépend de lui seul, mais on peut souhaiter que cette volonté soit obéie sur la terre, comme elle l'est dans le ciel [1]. » C'est encore, chez Notre-Seigneur, le souci d'élever l'âme de ses disciples aux choses supérieures et de la dégager des compromissions terrestres : « Nous ne sommes donc pas de bonne foi, écrit encore notre admirable Bossuet, quand nous disons : *Que votre règne arrive*, ou, ce qui est dans le fond la même chose : *Que votre royaume nous arrive.* Ce qui étouffe en nous ce désir qui devrait être si naturel aux chrétiens, c'est que nous aimons le monde et ses plaisirs ; nous aimons cette vie pleine de toutes sortes de maux et, ce qui est pis, pleine de péché, qui est le plus grand de tous les maux. Rompons ces liens et disons : *Votre volonté soit faite.* C'est le vrai et parfait exercice de l'amour, de conformer sa volonté à celle de Dieu. O notre Père qui êtes dans les cieux ! On vous y aime, et c'est pourquoi on y fait son bonheur de votre volonté. Que ce qui se fait dans le ciel se fasse sur la terre ! Que ce qui s'achève là, se commence ici ! [2]. »

Le ciel, c'est donc, avant tout et directement, non un lieu, mais un état, l'état de ceux qui sont glorifiés dans la vision et l'amour béatifiants. La

[1] P. M.-J. Lagrange, *Evangile selon S. Matthieu,* Paris, 1925, p. 127.

[2] A. Loisy, *Les Evangiles synoptiques,* t. I, Ceffonds, 1907, p. 632.

[3] Bossuet, *Méditations sur l'Evangile,* sermon de N.-S. sur la Montagne, 23e jour.

[1] Lagrange, *op. cit.*, p. 128-129.

[2] *Méditations sur l'Evangile, loc. cit.*, 24e jour. — L'interprétation de S. Thomas est encore beaucoup plus large : « La volonté de Dieu est accomplie dans les justes, pour ce qui est de l'esprit, par la justice, la science et la vie ; c'est pourquoi lorsque nous disons : *que votre volonté soit faite,* nous demandons qu'elle soit faite jusque dans notre chair. Ainsi par *ciel*, nous entendons l'esprit, par *terre* la chair, et le sens est le suivant : que votre volonté soit faite sur la terre, c'est-à-dire dans notre chair, comme elle l'est au ciel, c'est-à-dire dans notre esprit par la justice. » *(Commentaire du Pater,* trad. de Pierre Péguy et Yves Simon, dans la *Vie Spirituelle,* septembre 1929, p. 550). Il est inutile de faire observer que ce sens n'est pas exclusif de celui que nous avons présenté, et qu'il le suppose même implicitement.

question du « lieu » du ciel est accessoire, et peut même, sans péril pour la foi, être reculée, quant à sa solution, au jour de la résurrection. Mais alors là, les difficultés cesseront, puisque cieux et terres seront renouvelés (II Pet., III, 12-13 ; Apoc., XXI, 1 sq. ; Rom., VIII, 19 sq.).

En attendant ce jour heureux, il est beaucoup plus utile, il est indispensable même au théologien de fixer son attention sur les hautes leçons de spiritualité qui doivent, pour chacun de nous, en préparer l'avènement. Le traité *Quid sit cœlum, tanquam locum*, serait une digression oiseuse dans une matière qui échappe à nos moyens d'investigation ; le traité *De Virtutibus infusis* est autrement nécessaire, puisqu'il nous enseigne à exercer la vie spirituelle en un sens qui, après avoir établi le règne de Dieu sur la terre, conduira les hommes au règne céleste, c'est-à-dire à la possession de Dieu. Et sans s'attarder à discuter s'il y a sept dons du St-Esprit, il est nécessaire de savoir qu'il y a des dons du St-Esprit, par lesquels notre âme est disposée à recevoir les grâces qui préparent le règne de Dieu en elle. Et, par-dessus tout, la contemplation de Dieu un et trine, notre principe et notre fin, s'impose à l'âme fidèle et docile à la grâce. La Trinité, c'est le terme où nous devons aboutir, et la foi en la Trinité doit être notre force et notre soutien dans l'établissement du règne de Dieu — de son règne — en nous. Ne nous sanctifions-nous pas *in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti?*

Relisez, cher confrère, votre consultation, et vous verrez que vous vous êtes laissé emporter par des apparences, par des difficultés toutes verbales. Scrutez le fond des choses ; attachez-vous à la doctrine, et le traité *Quid sit cœlum* vous apparaîtra bien vite, dans l'ordre présent de l'humanité, une superfétation. Nous savons déjà du ciel tout ce qu'il est nécessaire de savoir.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Une Grande Mystique au XVIII^e siècle. La Vénérable Marie-Céleste Crosta-Rosa, par le R. P. FAVRE, Rédemptoriste. — Un beau vol. in-8 de XVI-480 p., 20 f. — Paris, Librairie St-Paul, 6, rue Cassette ; et St-Etienne, Bureaux de l'*Apôtre du Foyer*, 7, rue Barra.

C'est une véritable révélation que nous apporte le beau livre du P. Favre. Le XVIII^e siècle dont Talleyrand disait : « Celui qui n'a pas vécu avant la Révolution n'a pas connu la douceur de vivre ! » ne passe pas pour un siècle dévot. Les fleurs de haute sainteté y sont rares. Il a cependant produit S. Alphonse de Liguori ; et nous saurons maintenant qu'il a possédé aussi l'une des plus grandes mystiques de l'histoire chrétienne. C'est la Vén. Marie-Céleste Crosta-Rosa que nous rangeons ainsi au premier rang de ces âmes privilégiées dont le récent livre de Henri Bergson nous a dit si magnifiquement la grandeur (encore que nous ne puissions pas accepter toutes les thèses exprimées ou sous-entendues dans le livre de Bergson).

Marie-Céleste sera sans doute placée un jour tout près de sainte Catherine de Sienne, son modèle, ou de sainte Thérèse d'Avila. Elle fut choisie par la Providence pour susciter le double Institut qui vénère comme père et comme fondateur S. Alphonse de Liguori : l'Ordre des Rédemptoristines et la Congrégation des Rédemptoristes. Réformatrice, fondatrice et législatrice de monastères, elle offre aux âmes religieuses un modèle d'une rare beauté et des leçons de haute valeur. Sur l'ordre de ses guides spirituels, elle a décrit, en des pages dignes de retenir l'attention, ses communications intimes avec Dieu et les états extraordinaires d'oraison dont elle fut gratifiée. Et cependant sa vie n'avait pas été encore écrite ; ses ouvrages ne sont pas encore publiés.

Il faut savoir gré, très grand gré, au P. Favre d'avoir tiré de l'oubli des archives une si belle figure. Son œuvre est remarquable à plus d'un titre. Elle l'est avant tout parce qu'elle n'y prétend pas. On ne saurait écrire avec plus de simplicité et de sobre élégance ; on ne saurait narrer des choses plus riches, parfois plus dramatiques et plus émouvantes, en un style plus dépouillé, plus pénétrant et moins emphatique. L'ouvrage entier se lit avec un intérêt croissant ; on se passionne à suivre les péripéties d'une existence aussi agitée et aussi éprouvée. La Vénérable eut ce sort étrange d'être tenue pour inspirée, pour sainte, pour l'intermédiaire de Dieu dans un couvent qui adopta la Règle et le costume qu'elle affirmait tenir d'En-haut, et qui la chassa ensuite ignominieusement et chercha à effacer sa mémoire, sans cesser pourtant de conserver son œuvre et ses institutions !

Et cette pieuse et tendre moniale, après avoir été expulsée, à la suite d'humiliations inouïes, fut recueillie dans un autre couvent, regardée immédiatement là comme une envoyée du ciel, chargée de réformer la maison, puis appelée à fonder, suivant la Règle qui lui avait été révélée, un troisième monastère à Foggia, où elle mourut en 1755.

A Foggia, elle fut la « Sainte Prieure », l'inspiratrice et la confidente de S. Alphonse de Liguori et de S. Gérard Majella. Sa vie tout entière porte la marque du grand. Elle fut une âme d'une vaillance sans égale, dédaigneuse des difficultés et portée aux actes héroïques. Son portrait respire la magnanimité de son âme ; il révèle un cœur noble et un caractère énergique ; il est empreint à la fois de majesté, de dignité et de grâce. On est surpris, en lisant le livre du P. Favre, de la profondeur d'intuition que manifestent ses écrits. Complètement illettrée, elle a en effet écrit, par obéissance, des ouvrages où abondent les hautes pensées et les belles images.

A ce point de vue, les deux chapitres que l'auteur consacre à « la doctrine spirituelle de Marie-Céleste » (p. 360-406), et aux « dons spirituels » de la fondatrice (p. 407-424), sont d'une richesse incomparable. Il y a là des choses que l'on ne trouve pas même chez les plus grands mystiques.

On s'étonne par exemple que cette humble religieuse, contemplant la majesté divine, puisse s'enthousiasmer pour cette idée que Dieu est l'Etre, comme ferait le plus profond métaphysicien : — « En ce jour, tu me fais voir mon néant, dit-elle à Dieu, et tu m'environnes de l'immensité de ton être divin. Dans le petit monde de mon âme, l'ouïe de ma pureté [1] entend une trompette sonnant avec une force terrible. Elle annonce qu'en toi uniquement se trouve l'être, et que toutes les créatures doivent s'abaisser dans les profondeurs de leur néant. Les hommes les plus parfaits sont devant toi des fantômes et comme s'ils n'exis-

[1] On verra un peu plus bas ce qu'elle entend par *pureté*, l'un des mots les plus importants de son vocabulaire.

taient pas. Je vois ta majesté suprême qui contient et gouverne toutes choses. Tu me déclares que je ne suis pas sinon en toi. Mon pauvre et misérable esprit s'incline, avec un humble respect, et, par une adoration profonde, je suis plongée dans l'abîme de mon néant. Je suis sans pensée, ni mouvement et ma solitude est si intense que je ne saurais expliquer où se trouvent mes sens. »

Voilà en quels termes saisissants elle sait parler de la majesté divine.

Toute sa spiritualité part ainsi d'une idée théologique et métaphysique, — de cette idée dont Etienne Gilson a montré la magnifique grandeur et la puissante originalité dans son récent ouvrage sur *L'Esprit de la Philosophie médiévale,* et dont il prouve qu'elle est le centre de la « philosophie chrétienne ». Dieu est l'Etre ; tout le reste vit en lui et par lui. Comme dit notre Marie-Céleste : « Tout est en Dieu et a vie en lui. Dans toute âme raisonnable, mon divin Esprit est le principe et la source de la vie. Il en est le soutien et la providence à chaque instant. C'est lui qui meut toute âme dans une continuelle aspiration vers l'immortalité, vers un centre qui est lui-même... Comme tel, il est le grand tourment des damnés en enfer, car eux aussi sont en Dieu, ce qui rend leur peine tellement atroce que tu ne pourras jamais la comprendre... »

De cette idée fondamentale découle toute la doctrine mystique de la Vénérable. Elle appelle *pureté* l'intelligence parfaite de la lumière divine par une mort parfaite à toute lumière créée. En d'autres termes, ce que S. Jean de la Croix nomme anéantissement ou nuit de l'âme, Marie-Céleste le nomme, d'une façon à notre sens plus heureuse et plus claire, « la pureté ». Les degrés d'humilité, grâce auxquels nous nous dégageons peu à peu de nous-mêmes, de notre amour-propre, de nos passions, de nos vues humaines, sont donc des degrés de la *pureté,* tout comme un touriste qui s'élève vers les sommets monte *vers la pureté,* vers un air plus sain, *plus pur,* plus vivifiant.

Il serait long de détailler ici toutes les trouvailles verbales de la Vénérable fondatrice. N'en citons plus que ce trait ravissant : — « O mon Roi et Souverain Bien, dit-elle à Jésus, laisse-moi te dire quelque chose de ce que tu es, et cela pour ma consolation. Je te considère comme l'éternel soleil, vêtu par ton Père, l'artiste suprême et infiniment sage, qui, voulant éclairer le monde dans les ténèbres, *fit à ta Divinité une robe de cristal clair et transparent, qui fut ta sainte Humanité,* dans laquelle paraissent tes splendeurs divines et les richesses et trésors infinis renfermés en toi qui es son Verbe. Le Père mit *ce soleil ainsi revêtu* dans le monde, afin qu'il devînt la lumière de tous les hommes... *Quant à moi, tu es mon Jésus.* Qu'il te plaise que ce soit en vérité ! »

L'amour peut-il parler un plus beau langage ?

Disons encore qu'à entendre parler Marie-Céleste, on comprend pourquoi les saints ont si profondément conscience de leur misère : Dieu habite dans leur cœur. Ils le sentent présent, ils se réchauffent à sa flamme, ils voudraient brûler constamment devant sa face, comme une lampe ardente. Mais la nature les détourne parfois de lui. Et quand ils le quittent, ne fût-ce qu'un instant, ils ont l'impression d'une *infidélité* qui les fait gémir sur leur néant. C'est ce que traduit d'une façon frappante ce passage de Marie-Céleste : « Parfois, je te laissais, et toi, mon Amour, tu me rappelais intérieurement dans ce recueillement, me signalant mes manquements et mes négligences. A ma grande confusion, tu agissais ainsi avec un grand amour, une bonté et une miséricorde infinies. Tu supportais tant d'infidélités et tu ne te mettais jamais en colère contre moi. Je méritais, ô mon Sauveur, d'être abandonnée, et tu ne t'es jamais éloigné de moi, afin de m'empêcher de tomber dans le précipice de mes propres misères. Sois béni et loué dans l'éternité ! »

C'est devant des passages comme celui-là qu'il faut redire le mot de S. Augustin : « Donnez-moi quelqu'un qui aime et il comprendra ! »

Nous ne pouvons que souhaiter un très grand nombre de lecteurs au R. P. Favre, et à Mère Marie-Céleste Crosta-Rosa beaucoup d'imitatrices. L'Eglise a besoin de saints, et Jésus daigne avoir besoin de notre amour !

Etienne GILSON. L'esprit de la Philosophie médiévale. — Un vol. in-8 de 332 p., 32 f. — Paris, Vrin (6, place de la Sorbonne).

Le nom de M. Etienne Gilson compte actuellement parmi les plus grands du monde philosophique. Jusqu'à ces derniers temps encore professeur à la Sorbonne et Directeur à l'Ecole Pratique des Hautes-Etudes religieuses, il vient d'être pourvu d'une chaire au Collège de France. Sa production est déjà considérable. Pour ne parler que des publications les plus importantes et les plus récentes, citons : *Le Thomisme. Introduction au système de S. Thomas d'Aquin,* — *La Philosophie de S. Bonaventure,* — *Introduction à l'étude de S. Augustin,* — *René Descartes. Discours de la Méthode. Texte et Commentaire,* — *Etudes sur le rôle de la pensée médiévale dans la formation du système cartésien.* — L'ouvrage que nous voulons signaler ici est une preuve de la haute notoriété du philosophe. Il contient en effet les leçons qu'il a été appelé à donner, en 1931, à l'Université d'Aberdeen, au titre des *Gifford Lectures.* Ces leçons sont au nombre de 10. Ce n'est qu'une première Série et l'on nous annonce qu'il y en aura une seconde. Nous ne pouvons que nous en réjouir. C'est la première fois, à notre connaissance, qu'un philosophe en quelque sorte patenté, c'est-à-dire appartenant à l'Université d'Etat, sait rendre justice, pleine justice, à la haute valeur, à la puissante originalité, à la fécondité inépuisable de la grande philosophie médiévale. Et cela nous est d'autant plus agréable que M. Gilson est lui-même un penseur extrêmement vigoureux, d'une rigueur d'analyse impeccable, d'une précision dans le délié et le nuancé vraiment rare, d'une érudition immense.

Tous ceux qui aiment la philosophie, tous ceux qui veulent savoir ce que fut la grande philosophie médiévale, d'où elle venait, comment elle se forma, quelle fut son originalité propre, par quoi elle se distingua des philosophies qui l'avaient précédée, ce qu'il y a en elle de durable et d'inébranlable, devront lire ces Conférences, écrites en une langue d'une netteté, d'une sûreté, d'un charme parfaits. Ils trouveront du reste, à la suite des Conférences, de nombreuses notes farcies de textes intéressants et de justifications importantes pour les idées soutenues au cours des leçons.

M. Gilson, chargé par les organisateurs des *Gifford Lectures* de parler de l'Esprit de la Philosophie médiévale, a tenu à prendre position dans un débat qui se trouvait justement ouvert entre les historiens de la philosophie : à savoir, s'il y a eu une philosophie que l'on puisse et que l'on doive appeler proprement « la philosophie chrétienne ». M. E. Bréhier, professeur en Sorbonne, avait nettement affirmé, dans son *Histoire de la Philosophie,* en 1927, qu' « il n'y a pas, en tout cas, pendant ces cinq premiers siècles de notre ère, de philosophie chrétienne propre, impliquant une table des valeurs intellectuelles foncièrement originale et différente de celle des penseurs du paganisme. » Et il avait ajouté : « Nous espérons donc montrer, dans ce chapitre et les suivants, que le développement de la pensée philosophique n'a pas été fortement influencé par l'avènement du christianisme et, pour résumer notre pensée en un mot, qu'*il n'y a pas de philosophie chrétienne* ». Il était revenu à la charge dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* d'avril-juin 1931. Et il avait proclamé qu'à son sens